N°
22

Connaître et gérer les pelouses calcicoles

Gestion des milieux et des espèces

3.7 - Le débroussaillage

Le débroussaillage a pour but d'éliminer les végétaux ligneux qui colonisent une pelouse.
Il se pratique généralement en hiver à l'aide de divers outils :

- tronçonneuse,
- débroussailleuse à disque,
- croissant, serpe, sécateur à deux mains...

Compte tenu de l'importance de la biomasse et des quantités d'éléments minéraux nutritifs que représentent les végétaux ligneux coupés, il est hors de question de les laisser en vrac sur les pelouses. Il faut donc prévoir leur élimination selon divers procédés :

- évacuation et brûlage des branchages à l'extérieur du site,
- broyage mécanique et compostage ou mise en décharge,
- brûlage sur placettes fixes, si possible sur des tôles pour faciliter l'évacuation des cendres,
- au minimum, regroupement en tas, en bas de pente (là où le sol est le plus riche).

Le débroussaillage des ourlets ligneux ou herbacés au gyrobroyeur est un pis-aller qui peut être pratiqué lorsqu'on ne dispose pas d'autres moyens et que la pelouse risque d'être complètement envahie par les arbustes. On essaiera quand même de rateler le plus possible de débris et de les évacuer.
L'ennui avec les végétaux ligneux (sauf les pins), c'est qu'ils ont tendance à rejeter de souche. Il faut donc prévoir d'intervenir à nouveau :

- par des recoupes systématiques des repousses, pour épuiser les souches, en été, à l'aide de débroussailleuses à disque ou croissants, serpes, sécateurs...
- par un recours au pâturage de moutons rustiques immédiatement après le débroussaillage,
- par la dévitalisation des souches ou l'utilisation de phytocides systémiques appliqués au pinceau.

Enfin, n'oubliez pas qu'il n'est jamais trop tôt pour intervenir sur les végétaux ligneux. Les arbres et arbustes ont un enracinement très réduit au cours des toutes premières années de leur implantation. On gagnera beaucoup de temps et d'efforts si l'on arrache systématiquement les jeunes plantules indésirables.

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB